

**Soyons
attentifs !**

Niveau : VIGILANCE

Optimiser les consommations et éviter le gaspillage



Pelouses, massifs
fleuris, espaces verts,
rond-points



Potagers



Terrains de sports



Golfs



Limiter le nettoyage des terrasses, façades
et voiries, à l'exception des balayeuses
laveuses automatiques



Interdiction
Les rejets d'eaux de lavage
sont interdits sur les espaces
publiques



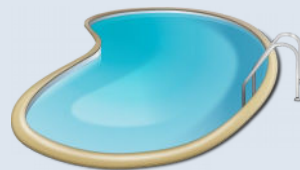
Interdiction
de laver les bateaux
hors des zones de
carénage



Limitier au strict nécessaire
la consommation d'eau
des usages agricoles



Limitier le
fonctionnement des
fontaines à circuit
ouvert



Éviter les remplissages,
les mises à niveau, les
vidanges des piscines
et plans d'eau



Limitier sa consommation
à l'échelle individuelle et
adopter les éco-gestes

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



VigiEau

Pour s'informer sur la
sécheresse et les mesures
de restrictions



Plateforme Visi'Eau 66

Pour suivre en temps réel
l'état des ressources dans le
département

On réduit !

Niveau : ALERTE

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les pelouses, rond-points,
jardinières, potagers et massifs fleuris
en journée
Autorisé de 20h à 9h



Interdiction
d'arroser les terrains
de sport en journée
Autorisé de 20h à 9h



Interdiction
d'arroser les golfs
*Sauf avec de l'eau issue
d'un processus de
réutilisation*



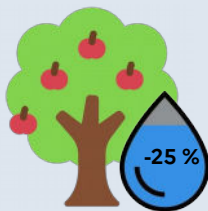
Interdiction
de nettoyer à grande eau les terrasses,
façades et voiries
*Sauf en cas de travaux
Balayuses-laveuses automatiques autorisées*



Interdiction
de laver les véhicules
*Sauf en station de lavage avec
système de recyclage de l'eau*



Interdiction
de laver les
embarcations
*Sauf impératif sanitaire et
charte de gestion du port*



Réduction jusqu'à 25 %
des volumes prélevés pour
les usages agricoles



Interdiction
de créer ou
d'approfondir un forage
*Sauf destiné à l'eau
potable*



Interdiction
de remplir, de
vidanger les piscines
et les plans d'eau
Appoints autorisés



Limiter sa consommation
à l'échelle individuelle et
adopter les écoGESTES

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



VigiEau

Pour s'informer sur la
sécheresse et les mesures
de restrictions



Plateforme Visi'Eau 66

Pour suivre en temps réel
l'état des ressources dans le
département

**Usage
réservé !**

Niveau : ALERTE RENFORCÉE

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction

**d'arroser les pelouses, rond-
points, jardinières et massifs
fleuris**

*Le maire peut autoriser
l'arrosage des arbres et arbustes
plantés en pleine terre de 20h à
2h, sous réserve de la mise en
place d'un paillage végétal*



Interdiction

d'arroser les potagers
Autorisé de 20h à 9h



Interdiction

**d'arroser les terrains
de sport**

*Autorisé 2 nuits par
semaine*



Interdiction

d'arroser les golfs
*Sauf de 20h à 2h avec de
l'eau issue d'un processus
de réutilisation*



Interdiction

**de nettoyer à grande eau les terrasses,
façades et voiries**

Sauf en cas de travaux

Balayeuses-laveuses automatiques autorisées



Interdiction

de laver les véhicules

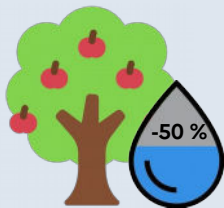
*Sauf en station de lavage avec
système de recyclage de l'eau*



Interdiction

de laver les embarcations

*Sauf impératif sanitaire et
charte de gestion du port*



**Réduction jusqu'à 50 %
des volumes prélevés pour
les usages agricoles**



Interdiction

**de créer ou
d'approfondir un forage**
*Sauf destiné à l'eau
potable*



Interdiction

**de remplir, de vidanger
les piscines et les plans
d'eau**

Appoints autorisés



**Limiter sa consommation
à l'échelle individuelle et
adopter les écoGESTES**

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



VigiEau

Pour s'informer sur la
sécheresse et les mesures
de restrictions



Plateforme Visi'Eau 66

Pour suivre en temps réel
l'état des ressources dans le
département

STOP !

Niveau : CRISE

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction

**d'arroser les pelouses, rond-
points, jardinières et massifs
fleuris**

*Le maire peut autoriser
l'arrosage des arbres et arbustes
plantés en pleine terre de 20h à
2h, sous réserve de la mise en
place d'un paillage végétal*



Interdiction

d'arroser les potagers
Autorisé de 20h à 9h



Interdiction

**d'arroser les terrains
de sport**

*Autorisé 2 nuits par
semaine*



Interdiction

d'arroser les golfs
*Sauf de 20h à 2h avec de
l'eau issue d'un processus
de réutilisation*



Interdiction

**de nettoyer à grande eau les terrasses,
façades et voiries**

*Sauf en cas de travaux
Balayuses-laveuses automatiques autorisées*



Interdiction

de laver les véhicules

*Sauf en station de lavage avec
système de recyclage de l'eau*



Interdiction

de laver les embarcations

*Sauf impératif sanitaire et
charte de gestion du port*



**Arrêt des prélèvements
agricoles**

*Sauf pour la sauvegarde de
l'outil de production dans des
conditions prévues par l'arrêté
préfectoral.*



Interdiction

**de créer ou
d'approfondir un forage**
*Sauf destiné à l'eau
potable*



Interdiction

**de remplir et de faire
l'appoint des piscines à
usage privé**

Sauf impératif de sécurité



**Limiter sa consommation
à l'échelle individuelle et
adopter les éco gestes**

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



VigiEau

Pour s'informer sur la
sécheresse et les mesures
de restrictions



Plateforme Visi'Eau 66

Pour suivre en temps réel
l'état des ressources dans le
département